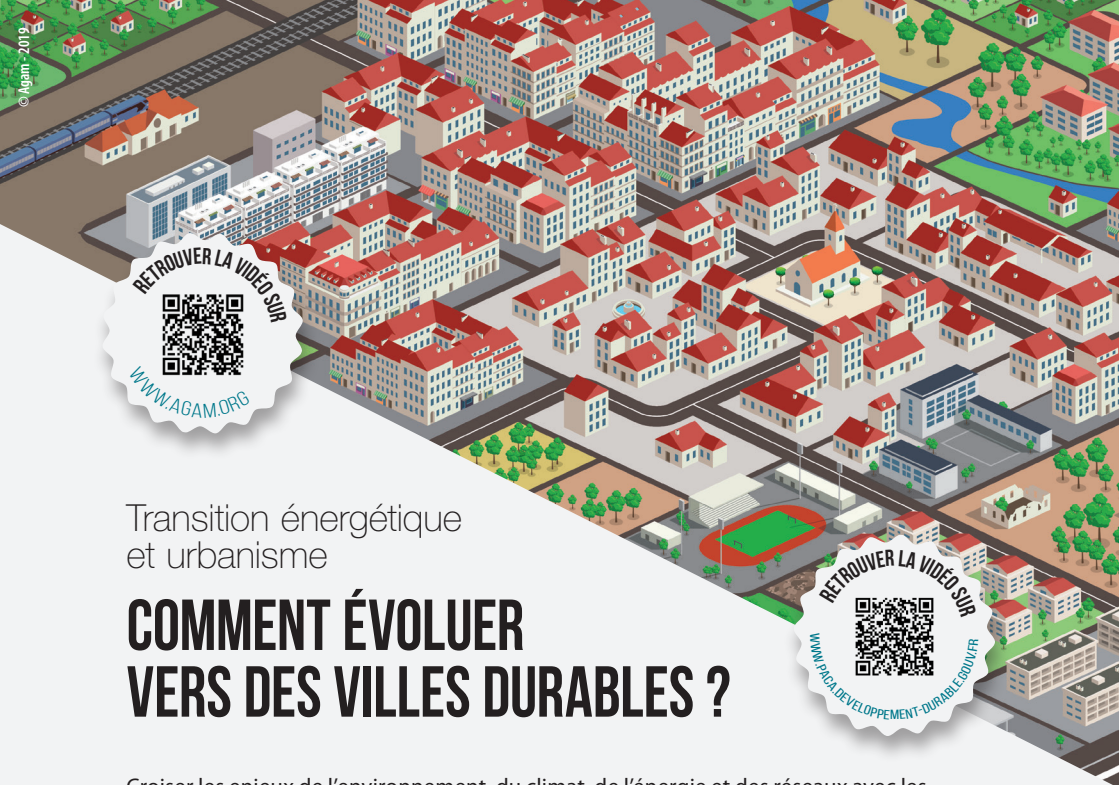




Transition énergétique
et urbanisme

COMMENT ÉVOLUER VERS DES VILLES DURABLES ?

Croiser les enjeux de l'environnement, du climat, de l'énergie et des réseaux avec les politiques de l'urbanisme, de la mobilité et de l'habitat est essentiel pour construire des projets de territoires durables.

L'aménagement des territoires est le levier le plus efficace pour réussir la transition énergétique dans la mesure où il impacte directement la demande en énergie. Il peut par exemple créer des villes dépendantes de la voiture et très minéralisées, ne permettant pas de réguler les températures, ou tout au contraire des villes économes et résilientes offrant un cadre de vie attractif à leurs habitants. Ainsi, un territoire bien organisé, suffisamment dense et qui valorise ses ressources locales peut tout à la fois réduire ses besoins énergétiques, produire sa propre énergie et s'adapter au climat du futur.

Le code de l'urbanisme offre aujourd'hui des possibilités dont les collectivités peuvent se saisir. La vidéo, produite par l'Agam et la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, en association avec les services techniques de la Région, que nous vous invitons à visionner en cliquant sur les QR codes ci-dessus, est un moyen pertinent de présentation des leviers juridiques et leur concrétisation par des exemples locaux d'intégration réussie de la transition énergétique dans l'urbanisme.

Élus, techniciens et acteurs de l'aménagement, à nous de jouer !

CORINNE TOURASSE

*Directrice régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur*



CHRISTIAN BRUNNER

*Directeur général de l'Agence d'urbanisme
de l'agglomération marseillaise*



DE NOUVEAUX DÉFIS POUR REPENSER NOS VILLES

PLUS AGRÉABLES À VIVRE, PLUS RÉSILIENTES,
PLUS VERTES, PLUS ÉCONOMES

Par des actions combinées à différentes échelles sur la planification urbaine, les mobilités, la performance énergétique des bâtiments, les territoires peuvent diviser leurs consommations énergétiques par deux. La renaturation des villes, les mobilités actives, les constructions bioclimatiques favoriseront des villes plus agréables à vivre et plus saines. Depuis l'élaboration des documents d'urbanisme jusqu'à la réalisation des opérations d'aménagement, décloisonner les approches transition énergétique et urbanisme permettra de construire des villes plus vertueuses.

À l'échelle territoriale

DÉVELOPPER LA VILLE DES COURTES DISTANCES EN RENFORÇANT LES CENTRALITÉS

EXEMPLE
L'écoQuartier de Volonne
en cœur de village

1 Identifier les capacités de densification
et de mutation des espaces bâtis

2 Favoriser des formes
urbaines compactes

3 Accroître l'accessibilité
entre logements, services,
commerces et équipements

4 Requalifier les espaces
publics, créer des continuités
piétonnes et cyclables et des
fonctionnalités écologiques

Pour limiter
l'étalement et densifier
les espaces urbains, pour
rendre efficace les transports en
commun, les mobilités actives,
les réseaux de chaleur et de froid, et rapprocher
ces espaces des zones d'emploi, de services,
de loisirs et de commerce.

ARTICLES L151-4, L151-2-6, R151-37 ET R152-39
DU CODE DE L'URBANISME

À l'échelle d'un quartier

AGIR SUR LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES ET APPORTER PLUS DE NATURE EN VILLE

EXEMPLE
Le développement d'itinéraires
pour les modes actifs à Miramas

Prioriser l'urbanisation
proche des arrêts de
transports en commun

Identifier les continuités
écologiques

Agir sur le stationnement
voiture et vélo

Préserver et favoriser
la nature en ville

Identifier des
cheminements piétons et
des itinéraires cyclables

Favoriser l'installation de bornes
de recharge électrique

Désimperméabiliser
les espaces et apporter
de la fraîcheur

Pour caractériser le profil des espaces publics,
favoriser le déploiement des véhicules électriques,
contraindre ou orienter le stationnement des voitures,
privilégier l'urbanisation à proximité des transports collectifs.

Pour viser la performance environnementale des
constructions, conserver les espaces de nature et identifier
les continuités écologiques.

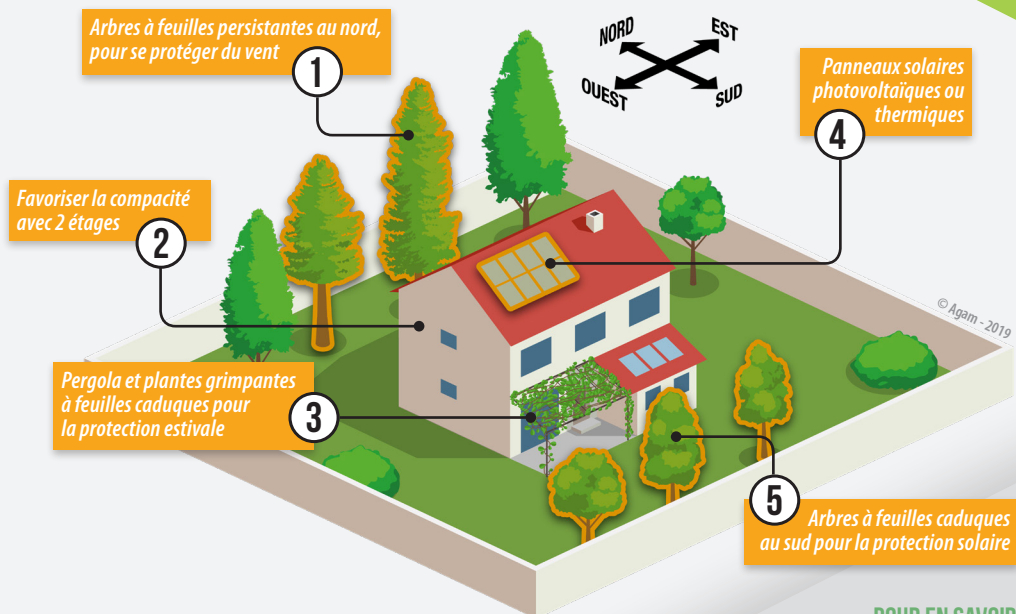
ARTICLES L151-19 À 23 ET R151-41 À 43
DU CODE DE L'URBANISME

ARTICLES L151-38, R151-44 ET 45
DU CODE DE L'URBANISME

À l'échelle d'un bâtiment

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

EXEMPLE
La rénovation énergétique et les maisons bioclimatiques de Puy Saint-André



Pour imposer des exigences en matière de performance énergétique et d'intégration des énergies renouvelables.

ARTICLES L128-1, L151-21, R151-41 ET 42,
DU CODE DE L'URBANISME

POUR EN SAVOIR +

Territorialisation des leviers de transition énergétique en fonction des spécificités territoriales
Partenariat agences d'urbanisme, Région Sud et Dreal, 2017

Transition énergétique dans les documents d'urbanisme :
cadre méthodologique régional de référence, *Région Sud, 2017*

Clim'urba SCoT & PLU(i), outil au service de la planification
pour la prise en compte du changement climatique, *CEREMA, 2017*

Fiches méthodologiques Climat Urbain, Énergie et Droit de l'Urbanisme,
programme de recherche ANR-MAPUCE - LIEU AMU, 2016

Urbanisme et énergie – Les enjeux Énergie-Climat dans les documents d'urbanisme,
CAUE 63 et ADHUME, 2013

Intégrer l'énergie dans l'urbanisme et la planification territoriale,
FNCCR et Territoire d'énergie, 2016

agam
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

Louvre & Paix - La Canebière
CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01
☎ 04 88 91 92 90 ☎ 04 88 91 92 65 ✉ agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org
Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

Marseille - Juin 2019 © Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise

En partenariat
avec

